



AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'A.I.M.L.

Préavis No 15 / 2016 – 2021 - Budget 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Comité directeur de l'A.I.M.L. a l'honneur de vous soumettre, en annexe, le projet de Budget pour l'exercice 2020.

Préambule

Le coût de l'épuration à charge des Communes membres de l'Association se monte à **Fr. 1'277'150.-** en diminution de **Fr. 155'350.-** par rapport au budget 2019 qui était de **Fr. 1'432'500.-** (-11%). La différence provient des chapitres suivants :

1.- Administration	: diminution de	Fr. 108'450.-
2.- Finances	: égale à 2019	Fr. 0.-
4.- Exploitation	: diminution de	Fr. 46'900.-

Diminution Total **Fr. 155'350.-**

Le Comité directeur poursuit ses efforts afin de maîtriser les coûts par une gestion saine de l'exploitation de la STEP.

La clé de répartition des coûts d'exploitation est basée sur les rapports d'analyses qui définissent la charge polluante répartie entre CREMO, les Associations et les Communes.

Des analyses interlaboratoires sont effectuées une fois par mois par le laboratoire de la Direction générale de l'environnement pour comparer les résultats avec celles effectuées par le personnel de la STEP. L'entreprise Cremo effectue aussi ses propres analyses entrée STEP pour définir les charges.

Commentaires sur le budget

1.- Administration : diminution de : Fr. 108'450.-

- 103 COFIL (*Comité de pilotage*) jetons de présence comité régionalisation
 103.3001 COFIL (*Comité de pilotage*) indemnités des heures des commissions
 110.3102 frais d'annonces.
 110.3111 achat matériel de bureau est supprimé et remplacé par 460.3151 (*exploitation*)
 110.3185 Divers mandats expertises diminution (*frais fiduciaire*)
 110.3185.2 Etude régionalisation COFIL. Concerne les Communes de Moudon/Lucens. En diminution de Fr. 80'000.- On retrouve le montant dans les recettes dans le compte 110.4359.
 110.3526 frais de comptabilité de la Commune de Lucens.

2.- Finances : augmentation de Fr. 0.-

- 22 services financiers.
 23 amortissements des investissements :

230.3311

1. Installation de dégrilleurs (préavis N° 11/2011-2016, durée 10 ans)
 2. installation d'une presse à déchets sur le dégrilleur secondaire et d'un couvert (préavis N°15 / 2011 – 2016, durée 10 ans)
 3. changement grille d'égouttage GDE 1000 (préavis N° 16 / 2011 – 2016, durée (6 ans)
 4. changement des vis de relevage entrée STEP (préavis No 7 / 2016-2021 durée 15 ans)
 5. remplacement du bac de préparation de polymère de la grille GDE (préavis 8 / 2016-2021 durée 5 ans)
 6. Remplacement groupe chaleur force préavis No 12 2016 / 2021durée (7 ans)
 7. Achat d'un véhicule de travail préavis No 14 2016 /2021 durée (5 ans)
 8. Remplacement vis d'Archimède STREM préavis à présenter en 2020 durée (10 ans)
- 230.4801 prélèvements sur le Fonds de réserve (compte 9281.1)

4.- Exploitation : diminution de : Fr. 46'900.-

- 460.3061 Diminution dû achat d'un véhicule
 460.3123 consommations d'électricité en diminution suite à la mise en service du CCF
 460.3124 Achat de gaz en diminution suite à la mise en service du CCF
 460.3139.1 - consommation de chlorure ferrique reste stable
 460.3141 - travaux courants : entretien des bâtiments et places
 460.3151 Frais informatique, le montant du cpt 110.3111 et remplacé par le 460.3151
 460.3154.2 - entretien et révision du matériel d'exploitation et pièces de rechange, il est prévu pour 2020, la révision des aérateurs des bassins de biologie.

- 460.3154.4 - imputation de la part des salaires pour la surveillance des installations propres à CREMO.
- 460.3155 frais nouveau véhicule de service et divers véhicules d'exploitation.
- 460.3185 divers mandats et expertises.
- 460.3188 - frais de traitement et évacuation des boues, une diminution de Fr.50'000.- selon expérience 2019.
- 460.3191 - taxe fédérale de Fr. 9. --/habitant facturée aux Communes, Associations, en recettes sous 460.4526.1.
- 460.3801 - « Fonds de réserve » pour le financement des investissements à réaliser.
- 460.4341 - taxe unique de raccordement du SIEMV, 30% de la taxe de raccordement Fr. 96'000.- sera restituée sur le compte (fond de réserve du bilan) préavis N0 18/2011-2016
- 460.4356 - facturation des analyses CREMO et diverses prestations aux tiers.
- 460.4356.1 - facturation aux clients du CRTB *Centre régional de traitement des boues*
- 460.4526.1 - taxe micropolluants
- 460.4626.20 - péréquation des transports par SAIDEF, selon tonnages incinérés
- 461.4657 - prestations facturées à CREMO.

Les autres postes du budget n'appellent pas de commentaires particuliers.

Administration poste 10

Budget 2019 charges 254'200.- revenus 0.- Total 254'200.-

Budget 2020 Charges 181'250.- Revenus 35'500.- Total 145'750.-

Diminution des frais administratifs de **Fr. 108'450.-**

Exploitation poste 460

Diminution des charges et des revenus 2019/2020

Budget 2019 Charges 1'587'600.- Revenus 409'400 total Fr. 1'178'200.-

Budget 2020 Charges 1'537'500.- Revenus 406'200.- total Fr. 1'131'300.-

Diminution des frais d'exploitation de : **Fr. 46'900**

Le prix de l'EH 2020 est de : **Fr 27.-**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord à la conclusion suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'A.I.M.L.,

- Vu le préavis No 15 / 2016 - 2021 du Comité directeur,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

D'adopter tel que présenté par le Comité directeur le BUDGET 2020 pour la gestion et l'exploitation de la STEP de l'A.I.M L Moudon – Lucens

Délégué du Comité directeur : M. Sylvain Schupbach

Approuvé par le Comité directeur dans sa séance du 11 septembre 2019

Au nom du Comité directeur

Le Président



S. Schupbach

Le Secrétaire



E. Berger

Annexe: - budget 2020